

La Ville reprend la main sur l'urbanisme

Après 6 mois d'échanges et de travail entre les élus, les services municipaux et les services de l'Etat, Villeparisis n'est désormais plus une ville carencée ! Le Préfet qu'un de nos engagements majeurs de campagne est d'ores et déjà réalisé.

Le préfet de Seine-et-Marne a abrogé par arrêté, le 24 décembre dernier, les dispositions de la carence qui impactaient la ville.

En effet, depuis mars 2018, la Ville n'avait pas respecté son obligation de construire des logements sociaux sur son territoire dans le cadre de son plan triennal constitutif de la loi solidarité et au renouvellement urbain dit SRU*. L'État, à travers la préfecture, instruisait et délivrait les permis de construire à la place de la commune. Dorénavant, la Ville va pouvoir reprendre ses prérogatives et ainsi mieux maîtriser son développement urbanistique. Elle récupère donc la compétence notamment en matière d'instruction des permis de construire et d'attribution de logements sociaux.

La Ville respectera ses engagements. La maîtrise de la non artificialisation des sols est un enjeu majeur parmi d'autres.

La Ville est également attachée à accompagner au mieux les demandeurs de logement, avec l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire qui agissent dans ce domaine.

La Ville sera également très attentive à la qualité architecturale des projets proposés. Elle privilégiera des projets d'aménagement qui répondent au mieux aux enjeux écologiques tout en préservant l'environnement dans lesquels ils s'inscriront et en répondant aussi au besoin d'équipements publics sur la Ville.

** l'article 55 impose aux communes plus de 1 500 habitants en Île-de-France de disposer d'au moins 25 % de logements sociaux. Aujourd'hui Villeparisis en compte 20,53 % mais bénéficiant de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et disposant de plus de 15 % de logement sociaux, elle ne fait pas partie des villes pénalisées.*

> Retrouvez la prise de parole de M. Frédéric Bouche, Maire de Villeparisis sur villeparisis.fr